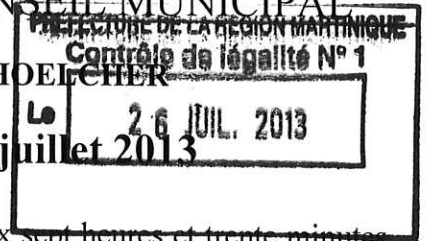


**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

EXTRAIT DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
MARTINIQUE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**



Séance du mercredi 17 juillet 2013

L'an deux mille treize et le **dix neuf juin**, à dix sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, Maire.

Etaient présents : MM. Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Chantal BAUCELIN, Emile GONIER, Marilyne MARMOT-CHAUVET, Antoni LOUIS-LEOPOLD, Lucien LAFONTAINE, Christian DORDONNE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Martine ABAUL, Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Théodore HENRI, Annette CATAYEE, Antoine BARNAY, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Victorien QUIMBERT, Dominique CUPIT, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE, Maryse AUGUSTE-CHARLERY.

Absents : MM. Marie-Louise BROCHE, Joseph Armand BRAY, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE, Robert NAPOLY, Eric JULTAT, Dominique LOVINCE, Lucien NOLBAS.

Absents excusés : MM. Luc CLEMENTE, Elise JEAN-BAPTISTE, Christine ALIKER, Danielle RAYMOND, Chantal LAPERDRIS.

Procuration : Mmes Elise JEAN-BAPTISTE, Christine ALIKER, Danielle RAYMOND et Chantal LAPERDRIS ont respectivement donné procuration à MM. Antoni LOUIS-LEOPOLD, Chantal BAUCELIN, Jean-Philippe JEAN-BOLO et Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	23	26
		Dont procurations 04
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
26	00	00

Date de la convocation

10/07/2013

Date d'affichage

11/07/2013

Objet de la Délibération

AFFAIRES FONCIERES

Délégation EPF

**Préemption S 183
Héritiers STATTNER**

Président de Séance :
Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :
Marie GARON

**DELEGATION DONNEE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE
MARTINIQUE POUR REPRESENTER LA VILLE DANS L'EXERCICE DE
SON DROIT DE PREEMPTION SUR LA PARCELLE CADASTREE S-183
D'UNE CONTENANCE DE 460 M² SITUEE
AU QUARTIER ANSE MADAME A SCHOELCHER.
PROPRIÉTÉ APPARTENANT AUX HERITIERS STATTNER**

Monsieur Fred DERNE – 1^{ER} Adjoint au Maire, informe l'assemblée que :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Mars 2006, instituant un droit de préemption urbain dans les zones urbaines et d'urbanisation future, délimitées par le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la Commune de Schoelcher, prise en application des articles L 211-1, alinéa 1 et R-211-1 et suivants du code de l'urbanisme,

La ville souhaite mener cette opération avec les commerçants et partenaires Schœlchérois en leur proposant d'inscrire leur nom et logo sur tous les supports de communication qu'elle mettra en œuvre pour la promotion de cette opération :

- 2000 tracts environ ;
- affiches ;
- banderoles ;
- bandes annonce radio, etc...., en contrepartie d'une participation financière ou autre, après négociations et établissement d'une convention.

Vu la notoriété de cette manifestation et de la diversité de son programme, la ville profite de cette édition 2013, pour renforcer ses liens avec les structures de restauration du Bourg, le public extérieur et ses administrés. Cette année, l'investissement et l'intégration des associations et des jeunes de la ville pour la mise en place de cette fête, permettront aux schœlchérois de bénéficier d'un programme riche en culture, sport et activités diverses.

La ville entend, encourager le dynamisme et l'engagement des jeunes en leurs permettant de se produire sur le podium avec du Dance Hall et du tambour le samedi soir, et en clôturant cette fête par un concert live du jeune et talentueux Ezy KENNANGA.

Les objectifs de cette manifestation sont multiples :

- susciter autour de cette manifestation une convivialité des habitants ;
- mettre les jeunes à l'honneur ;
- rassembler toutes les générations.

La manifestation se déroulera sur quatre jours.

Le coût global et prévisionnel des dépenses s'élève à **quarante six mille cinq cent quatre vingt dix neuf euros et soixante trois centimes** (46 599, 63 €).

La commission Finances du lundi 08 juillet, ainsi que la commission « Animations, fêtes et cérémonies » du Mercredi 10 juillet 2013, ont émis **un avis favorable** pour la réalisation de cette manifestation.

=====
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Jean-Luc GRABIN après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver le coût de cette manifestation et son programme ;**
 - **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et conventions afférents ;**
 - **d'imputer cette somme au budget communal.**
- =====

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le **24 JUIL. 2013**

Le Maire

Luc CLEMENTE

